Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le



Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

## Délibération du Conseil municipal n° 2024-01-20 Séance du 24 janvier 2024

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) pour le projet de requalification de l'avenue Eugène-Thome dans le cadre d'Action Cœur de Ville

Nombres d'élus total : 33				
présents	ayant donné	absents		
	procuration			
22	10	1		

VOTE A l'unanimité	Contre : 0
	Abstentions : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 janvier 2024.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Marilyne FOURNIER, Claude ROUX, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration: Michèle FOND-THURIAL procuration à C. MUCCIO, Jean Christian REY procuration à J-Y CHAPELET, Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C. BAUME, Sandrine ANGLEZAN procuration à J. OBID, Laurence SALINAS-MARTINEZ procuration à C.BOISSEL, Mourad ABADLI procuration à P. BERTHOMIEU, Sylvain HILLE procuration à M. CEGIELSKI, Michel SELLENS procuration à C.SUAU, Françoise SERVOL procuration à M.COUSTON, Olivier WIRY procuration à G. SANCHEZ

**Conseillers municipaux absents**: Pascale **BORDES** 

Secrétaire de séance : Claude ROUX



## Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) pour le projet de requalification de l'avenue Eugène-Thome dans le cadre d'Action Cœur de Ville

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Vu la loi Elan promulguée le 24 novembre 2018 sur l'Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique,

Vu les signatures de l'avenant de la convention cadre Action Cœur de Ville et de la convention Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat en Rénovation Urbaine le 16 décembre 2020,

Vu les signatures de l'avenant n°2 de la convention cadre Action Cœur de Ville et celle de la convention cadre chapeau de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat en Rénovation Urbaine le 19 décembre 2023,

Considérant le projet de requalification de l'avenue Eugène-Thome dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 10 janvier 2024.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité – 2 abstentions (O. WIRY procuration à G. SANCHEZ, G.SANCHEZ):

de valider le plan de financement du projet ci-dessous,

Plan de financement (HT) du projet sollicitant une subvention de l'Etat (DETR) en 2024 Requalification de l'avenue Eugène-Thome				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	
MOE	55 914 €	Etat DETR	148 000 €	
Travaux	314 086 €	Autofinancement	222 000 €	
Total dépenses	370 000 €	Total recettes	370 000 €	

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 148 000€ auprès de l'Etat au titre de la DETR,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 24 janvier 2024. Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 3 0 JAN. 2024 et publié le 3 0 JAN. 2024 Le Maire Jean-Yves CH

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr